

AtmoSud Qualité de l’Air
Provence-Alpes-Côte d’Azur

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

Passé en vertu de l’article 28 du Code des Marchés publics

BORDEREAU de PRIX UNITAIRES

Objet du marché

MISSION D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE
Dans le cadre d’un projet Européen DIAMS

BORDEREAU des PRIX

Unités d'oeuvre	Référence § du CCTP	Prix de l'unité d'oeuvre en Euros HT*
Gouvernance et pilotage du projet		
- Plan de management	2.2.1	
- Préparation, organisation et animation d'une réunion de la gouvernance	2.2.1	
- Préparation, organisation et animation d'une réunion de pilotage	2.2.1	
Cadrage fonctionnel		
- Assistance simple pour le cadrage fonctionnel	2.2.2	
- Assistance moyenne pour le cadrage fonctionnel	2.2.2	
- Assistance complexe pour le cadrage fonctionnel	2.2.2	
- Réunion de présentation d'un dossier de cadrage fonctionnel	2.2.2	
Cadrage technique		
- Assistance simple pour le cadrage technique	2.2.3	
- Assistance moyenne pour le cadrage technique	2.2.3	
- Assistance complexe pour le cadrage technique	2.2.3	
- Réunion de présentation d'un dossier de cadrage technique	2.2.3	
Spécifications fonctionnelles		
- Assistance simple pour les spécifications fonctionnelles	2.2.4	
- Assistance moyenne pour les spécifications fonctionnelles	2.2.4	
- Assistance complexe pour les spécifications fonctionnelles	2.2.4	
- Assistance très complexe pour les spécifications fonctionnelles	2.2.4	
Spécifications techniques		
- Assistance simple pour les spécifications techniques	2.2.5	
- Assistance moyenne pour les spécifications techniques	2.2.5	
- Assistance complexe pour les spécifications techniques	2.2.5	
- Assistance très complexe pour les spécifications techniques	2.2.5	
Spécifications des interfaces avec les Systèmes d'Information		
- Assistance pour la spécification d'une interface simple	2.2.6	
- Assistance pour la spécification d'une interface complexe	2.2.6	

* Les prix sont nets et hors T.V.A en Euros. Ils correspondent à l'entière et parfaite exécution des prestations dans le cadre du marché. D'une manière générale, les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation ainsi que toutes les dépenses afférentes à son exécution (frais de déplacements, d'hébergements, de restauration, ...).

Le prix indiqué pour la réalisation de l'unité d'oeuvre correspond à un prix forfaitaire évalué par le candidat. Par conséquent, si le nombre de jours nécessaires pour effectuer la prestation est sous estimé par le candidat, celui-ci ne pourra pas facturer de prestation supplémentaire.

Assistance pour la mise en œuvre des marchés et contrats		
- rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et/ou technique pour un marché dont le montant estimé (par le membre du groupement) est inférieur à 20 000€ H.T	2.2.7	
- rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et/ou technique pour un marché dont le montant estimé (par le membre du groupement) est compris entre 20 000€ H.T et 90 000€ H.T	2.2.7	
- rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et/ou technique pour un marché dont le montant estimé (par le membre du groupement) est compris entre 90 000€ H.T et 200 000€ H.T	2.2.7	
- rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et/ou technique pour un marché dont le montant estimé (par le membre du groupement) est supérieur à 200 000€ H.T	2.2.7	
- Rédaction d'un Bordereau des Prix Unitaires	2.2.7	
- Rédaction d'un Devis Quantitatif Estimatif	2.2.7	
- Rédaction d'un Devis du Prix Global Forfaitaire	2.2.7	
- Rédaction d'un Cadre de Réponse	2.2.7	
- Dépouillement et analyse des offres de 1 à 5 candidats	2.2.7	
- Dépouillement et analyse des offres entre 6 à 10 candidats	2.2.7	
- Dépouillement et analyse des offres entre 11 à 15 candidats	2.2.7	
- Supplément par candidat supplémentaire au-delà de 15 candidats	2.2.7	
- Dépouillement et analyse des offres de 1 à 5 candidats dans les locaux du membre du groupement	2.2.7	
- Dépouillement et analyse des offres entre 6 à 10 candidats dans les locaux du membre du groupement	2.2.7	
- Dépouillement et analyse des offres entre 11 à 15 candidats dans les locaux du membre du groupement	2.2.7	
- Suppléments par candidat supplémentaire au-delà de 15 candidats - analyse effectuée dans les locaux du membre du groupement	2.2.7	
- Assistance à l'élaboration d'un contrat simple	2.2.7	
- Assistance à l'élaboration d'un contrat de complexité moyenne	2.2.7	
- Assistance à l'élaboration d'un contrat complexe	2.2.7	
Assistance pour l'intégration et les tests		
- Assistance simple pour l'intégration	2.2.8	
- Assistance de complexité moyenne pour l'intégration	2.2.8	
- Assistance complexe pour l'intégration	2.2.8	
- Assistance simple pour les tests	2.2.8	
- Assistance de complexité moyenne pour les tests	2.2.8	
- Assistance complexe pour les tests	2.2.8	
Assistance pour le déploiement des pilotes et le déploiement opérationnel		
- Assistance simple pour le déploiement des pilotes	2.2.9	
- Assistance de complexité moyenne pour le déploiement des pilotes	2.2.9	
- Assistance complexe pour le déploiement des pilotes	2.2.9	
- Assistance simple pour le déploiement opérationnel	2.2.9	
- Assistance de complexité moyenne pour le déploiement opérationnel	2.2.9	
- Assistance complexe pour le déploiement opérationnel	2.2.9	
Assistances spécifiques ponctuelles		
- Assistance spécifique	2.2.10	